



## PROCÈS VERBAL

Date de la convocation :	27 juin 2024
Date d'affichage :	8 juillet 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	8
Nombre de délégués excusés :	7
Nombre de délégués absent :	1

### Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Dorons dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison de la Coopération Intercommunale - 133 Quai Saint Réal - 73600 Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Nouare KISMOUNE, Président.

#### Etaient présents :

Communauté de communes	
Val Vanoise :	Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN
HAUTECOUR :	Florian PABOEUF
LES BELLEVILLE:	Romain SOLIER
MOUTIERS :	Nouare KISMOUNE, Florence SCARPETTA
SAINT MARCEL :	Eric SUINO
SALINS-FONTAINE :	Stéphane PORTHEAULT

#### Etaient excusés :

Communauté de communes	
Val Vanoise :	Jean-Marc BELLEVILLE, Jean-Yves PACHOD, Florence SURELLE
HAUTECOUR :	Joseph SELLIER
LES BELLEVILLE:	Dominique DUNAND
SAINT MARCEL :	Sébastien SAVOV
SALINS-FONTAINE :	Jean-Maurice MATHELET

#### Etaient absents :

Communauté de communes	
Val Vanoise :	Gabriel BLANC

## ORDRE DU JOUR

1. Assignation déposée par la CCVV devant le tribunal administratif et définition des actions à entreprendre

*Début de la séance : 18 heures*

### **1. Assignation déposée par la CCVV devant le tribunal administratif et définition des actions à entreprendre**

Monsieur Nouare KISMOUNE rappelle le contexte historique du syndicat des Dorons. Il rappelle également que les tensions au sein du syndicat et la gouvernance du syndicat des Dorons existent depuis une bonne dizaine d'années.

Il rappelle qu'une assignation a été déposée par la CCVV à l'encontre du syndicat des Dorons et la délibération du budget primitif 2024.

Monsieur Nouare KISMOUNE précise que le budget et le calcul des participations de 2024 ont été travaillés au préalable a été approuvée par le conseil syndical.

Il souhaite connaître la raison de l'assignation au tribunal par la CCVV.

Monsieur Thierry MONIN précise qu'il n'a pas envie d'en discuter et qu'il n'est pas dans l'obligation de répondre à cette question.

Monsieur Nouare KISMOUNE explique que le budget proposé lors du conseil syndical a toujours été présenté de cette façon et que tous les documents ont été communiqués dans les délais réglementaires. Il demande quelle information était manquante afin que le budget puisse être retravaillé et soumis à un nouveau vote.

Les élus de la CCVV ne donnent aucune information.

Monsieur Nouare KISMOUNE invite les élus du conseil syndical à s'exprimer.

Madame Florence SCARPETTA exprime son incompréhension vis-à-vis de l'assignation et souhaite comprendre la démarche de la CCVV.

Les élus de la CCVV ne répondent pas.

Messieurs Florian PABOEUF et Romain SOLLIER ne comprennent pas la saisine du tribunal sans concertation et médiation préalable.

Monsieur Stéphane PORTHEAULT explique qu'il aurait peut-être été préférable de se retourner vers une médiation avant d'aller devant le tribunal. Il exprime son incompréhension car le vice-président aux finances est élu de la CCVV.

Monsieur Thierry MONIN relève que le vice-président aux finances n'a pas rapporté tous les éléments à la CCVV et il ne parlait certainement pas au nom de la Communauté de communes.

Monsieur Eric SUINO exprime son incompréhension et demande également la raison de cette démarche.

Les élus de la CCVV ne donnent pas suite à cette question.

Monsieur Romain SOLLIER précise que le bâtiment de la STEP a beaucoup de problèmes. Des fissures dans la structure, des infiltrations au niveau de la toiture. Des travaux sont à prévoir.

Monsieur Nouare KISMOUNE explique que le niveau des participations était historiquement fixé à 200 000 €. Une hausse du niveau de participation en 2021, 2022 a été décidé pour financer le renouvellement de la délégation qui a généré des crédits d'études. Il a été proposé pour le budget principal 2024 que les participations soient ramenées à hauteur de 200 000 €.

Monsieur Nouare KISMOUNE précise cependant que le bâtiment de la STEP est en fin de vie et que nous pouvons tout à fait supprimer les participations mais il a un doute sur le fait que la CCVV payant plus que 50% accepterait un paiement en une seule fois si des travaux sont à programmer.

Monsieur Thierry MONIN fait remarquer qu'il s'agit de plus de 70%.

Madame Emmanuelle YOUINOU propose une réunion de travail avec les techniciens de la CCVV pour trouver une issue non contentieuse à ce dossier.

Monsieur Thierry MONIN ne réagit pas à cette proposition.

Monsieur KISMOUNE invite les maires présents dans le public à s'exprimer et à donner leur avis.

Madame Annie LEDUC, maire d'Hautecour, est dans l'incompréhension de cette démarche et demande pourquoi un dialogue préalable n'a pas eu lieu.

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, maire de Moutiers et président de la CCCT, appelle à une gentleman attitude. Il insiste sur le fait que les différends devraient être réglés par des discussions constructives.

Monsieur Nouare KISMOUNE rappelle à Monsieur Thierry MONIN qu'il sera important de se mettre autour d'une table afin d'avancer sur tous les dossiers qui concernent la CCVV et CCCT et réitère la proposition d'Emmanuelle YOUINOU de travailler sur le budget 2024 avec l'équipe de la CCVV.

Madame Florence SCARPETTA fait remarquer à Monsieur KISMOUNE que Monsieur MONIN n'est pas attentif à toutes ces interventions car il est absorbé par son téléphone portable.

Monsieur Nouare KISMOUNE demande à Monsieur Thierry MONIN de donner son avis.

Monsieur Thierry MONIN confirme que son équipe est très qualifiée et demande si la réunion est terminée.

Monsieur Nouare KISMOUNE demande si les élus ont d'autre chose à demander ou à porter à connaissance ?

Les élus répondent négativement à cette question.

Monsieur Nouare KISMOUNE conclut la réunion en précisant qu'un contact sera pris entre les techniciens et lève la séance à 18h30.

Le Président,  
Nouare KISMOUNE

